



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 19 juin 2014

Publié le 2 juillet 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

SCRUTIN : POUR : 75

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

#### **Membres titulaires présents :**

M. Alain MILLOT	M. Charles ROZOY	M. Thierry FALCONNET
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	M. François REBSAMEN	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	M. Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	M. Jean-Frédéric COURT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	Mme Anaïs BLANC
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	M. Édouard CAVIN	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.

#### **Membres suppléants avec voix délibératives présents :**

Mme Anne-Sophie GIRARDEAU

#### **Membres titulaires absents :**

Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Roland PONSAA	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Abderrahim BAKA pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick BAUDEMONT	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. François HELIE
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Damien THIEULEUX.

---

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME**

**Emploi insertion - dispositif emplois avenir - soutien aux associations - attributions de subvention et signatures de conventions**

Par délibération du 30 janvier 2014, la communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé l'attribution de cinquante aides à des associations de l'agglomération pour l'embauche d'un emploi d'avenir.

Pour rappel, le Grand Dijon apporte son concours au dispositif des emplois d'avenir dans le cadre d'une démarche inscrite sur la période 2013-2015 composée de :

- une subvention de 4 000 € par an par poste, correspondant à une aide complémentaire à la participation de l'État. Dans ce cadre, 50 postes en emploi d'avenir portés par des associations seront soutenus durant trois ans ;
- un appui au soutien et à l'accompagnement des associations en terme de recrutement, de tutorat, de définition du plan de formation, ...

Deux associations bénéficiaires de l'aide de la communauté d'agglomération ont fait part de leur souhait de quitter le dispositif :

- ANJE : le poste n'est plus en adéquation avec les possibilités de recrutement.
- La Bécane à Jules : du fait d'un changement de statut, l'association s'est transformée en SCIC, et de ce fait ne peut plus bénéficier de l'aide.

Il est proposé de réattribuer ces aides à deux associations pour l'embauche de deux jeunes en Emploi d'Avenir :

- Football Club des Grésilles, pour l'embauche d'un coordinateur,
- Tennis Club Dijonnais, pour l'embauche d'un animateur.

Vu l'avis de la commission,

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **de verser** aux deux associations une subvention de 4 000 € au titre de l'année 2014 correspondant à l'aide aux emplois d'avenir créés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions avec les différentes associations ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la bonne administration de ce dossier.